Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (PQ valant PC)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (RPP)

Annexe 4.8.2

IPP - Courriers reçus par les administrations municipales - Chancellerie



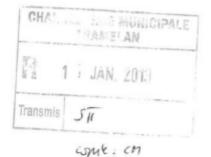


COMMUNE DES GENEVEZ



Administration communale 2714 Les Genevez 1él. 032 484 94 88 Fax 032 484 99 88 E-mail: into@lesgenevez.ch www.lesgenevez.ch CCP 25-4329-2

A l'att. du Conseil municipal Hôtel de Ville Grand Rue 106 **2720 Tramelan**



Les Genevez, le 9 janvier 2013

Projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan et Saicourt

Madame le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers,

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une nouvelle équipe du Conseil communal est entrée en fonction dans notre commune. Quatre nouveaux conseillers communaux et un nouveau maire ont débuté leur activité à cette date.

Dès lors, le Conseil communal souhaite prendre connaissance plus en détails de votre projet de parc éolien et pouvoir discuter de ce dossier.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir nous accorder quelque peu de temps pour une séance d'information qui réunira votre groupe de travail en charge du dossier et une délégation de votre Conseil municipal.

Vous voudrez bien prendre contact avec la secrétaire afin de définir une date et un lieu pour cette séance.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Madame le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La secrétaire :

J.-Claude Rossinelli

Anne Rebetez



CHANCELLERIE MUNICIPALE CONSEIL MUNICIPAL

		-1 FEV. 2013	
--	--	--------------	--

Conseil communal de et à 2714 Les Genevez

NREF CM / FC DATE Tramelan, le 31 janvier 2013

PARC ÉOLIEN TRAMELAN-SAICOURT

VOTRE COURRIER DU 9 JANVIER 2013

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons bien reçu votre courrier du 9 janvier 2013 qui a retenu toute notre attention et au sujet duquel nous vous prions de prendre note de ce qui suit.

En préambule, nous souhaitons plein succès aux nouveaux membres de votre exécutif et formulons le vœu que le dialogue au sujet de cet ambitieux projet continue à être constructif quand bien même les avis de chacun puissent être différents.

Tant la procédure d'information et participation que nous avons menée du 16 mai 2012 au 11 juin 2012, que les trois séances publiques tenues les 31 mai 2012, 2 juin 2012 et 6 juin 2012, ainsi que la séance de présentation organisée expressément pour votre exécutif le 24 août 2012 témoignent de la transparence dans laquelle nos autorités s'engagent quant à la présentation de ce projet.

Depuis l'automne 2012, le dossier a été déposé pour examen préalable auprès du canton de Berne dont la phase de procédure est encore en cours compte tenu notamment du nombre d'Offices et d'organismes dont un tel projet nécessite l'analyse.

A l'occasion de cette phase d'examen préalable, relevons ici que le dossier a été transmis au service d'aménagement du territoire jurassien pour prise de position.

S'agissant de la séance d'information de nos autorités et du groupe de travail que vous sollicitez, nous vous proposons d'attendre que le canton nous

CHANCELLERIE MUNICIPALE CONSEIL MUNICIPAL HÖTEL DE VILLE, GRAND-RUE 106, CH - 2720 TRAMELAN

T: 032 / 486 99 99, F: 032 / 486 99 80 E: CHANCELLERIE®TRAMELAN.CH CCP 25-945-9 (RECETTE MUNICIPALE) 2

remette son rapport d'examen préalable et que notre groupe de travail ait pu l'analyser et compléter le dossier en conséquence.

Nous vous recontacterons donc en temps utile pour définir les termes de la séance que vous demandez.

En vous priant de prendre note de ce qui précède et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil municipal

La Présidente :

Le Chancelier :

Milly Bregnard

Hervé Gullotti

